



LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES

263, rue de Paris- 93515 MONTREUIL cedex –Tél. 01 55 82 83 90– Fax 01 55 82 83 94
Site de la Fédération.com Courriel : federationlsr@lsrfede.fr

Montreuil le 13 janvier 2025

Aux Président.e.s des Associations LSR
Aux membres du CA et de la CCVC de
la Fédération

Cher.e. Ami.e.

Le conseil d'Administration de la Fédération a voté les propositions de la « commission activités » concernant le projet de programme et les tarifs de la « semaine culturelle fédérale » à Neuvy sur Barangeon (Cher). Compte tenu de l'engouement des semaines culturelles précédentes il a été décidé d'organiser comme en 2024 deux séjours, soit du samedi 13 au samedi 20 septembre soit du samedi 20 au samedi 27 septembre 2025 avec notre partenaire « VVF Villages ». Il a aussi confirmé le thème du séjour à savoir : « 40 ans de Fédération pour les droits aux Vacances, à la Culture, aux Loisirs et aux Sports ».

Vous trouverez en pièce jointe un 1^{er} flyer précisant l'essentiel du programme à adresser aux adhérent.es de votre LSR. Dès que le programme définitif sera adopté un autre flyer vous sera adressé. Cela étant, n'attendez pas ce moment pour informer les adhérents de votre association de cette initiative fédérale, de commencer vos pré-inscriptions , de manière à être prêts dès que vous pourrez inscrire vos adhérent.es sachant que le nombre de participant.es sera limité à 160 personnes par semaine. et que l'ouverture des inscriptions est fixée au 1^{er} mars (pas avant).

S'agissant des tarifs, ils subissent une augmentation, sachant que c'est l'ANCV qui fixe le tarif de base des séjours « Seniors en vacances ». Le tarif de 461 € en 2024 passe à 484 € en 2025. En contrepartie l'ANCV porte l'aide à 212 € pour celles et ceux qui entrent dans le barème (voir en fin de note). En ajoutant la taxe de séjour, l'assurance annulation, les excursions et animations non comprises dans le tarif de base de VVF le tarif du séjour fédéral 2025 sera de 525 € hors transport (assurance et taxe de séjour incluses) et de 313 € si aide ANCV.

Nous vous rappelons aussi quelques règles des séjours « Seniors en Vacances » :

- Les hébergements sont prévus par deux. Les hébergements individuels doivent être rares et justifiés par des raisons incontournables notamment de santé. Le supplément chambre individuelle est de 91 € pour la semaine.*

Des logements pouvant héberger 4, 5 ou 6 personnes il sera possible d'attribuer, sur demande, des hébergements pour plus de deux personnes.

- *Les demandes d'aide ANCV devront être impérativement accompagnées de la copie de la carte d'identité ou du passeport et de l'avis d'imposition de 2024 sur les revenus 2023.*
- ***Toutes les inscriptions devront être accompagnées par un chèque d'arrhes de 100 € non remboursable sauf en cas d'annulation pour raison médicale justifiée. Les inscriptions doivent impérativement passer par l'association qui envoie ensuite les dossiers, un tableau récapitulatif et un chèque global à la fédération. Merci de porter sur l'enveloppe d'envoi la mention « Semaine Culturelle » de façon à faciliter le travail de secrétariat très chargé dans cette période (BSV, AG, Semaine culturelle) et d'envoyer par courriel une copie du tableau récapitulatif à jmg56870@wanadoo.fr***

Une aide financière est accordée à tout retraité.e dont le revenu net imposable est inférieur aux montants indiqués ci-dessous, ainsi qu'à toute personne rattachée à son foyer fiscal :

Nombre de parts	1	1.5	2	2.5	3
Revenu net imposable					
– Personne seule	16 763 €	22 410 €	28 057 €	33 704 €	39 351 €
– Couple			31 629 €	37 276 €	42 923€

Par ailleurs, nous invitons les associations à consulter les LSR d'un même secteur géographique ou situées sur le trajet pour l'organisation de transports mutualisés en autocar et de nous informer si tel est le cas de manière à prévoir l'utilisation de ces bus pour les excursions sur place avec, si besoin, une compensation financière fédérale suivant le nombre de 1/2 journées concernées.

Par ailleurs, si parmi les inscrit.es de votre association il y en a qui sont titulaires d'un diplôme pour encadrer des randonnées merci de nous le communiquer ainsi que leurs coordonnées dès que possible.

Restant à votre disposition pour répondre à vos questionnements et propositions, recevez cher.e.s Ami.e.s nos amicales salutations

Pour la fédération

*Bernard SERRA
GUILLAUME
Président
activités*

*Alain JOB et Jean-Marc
pour la commission*

La retraite : une étape nouvelle dans la vie

Association loi 1901- Association n° W93 100 4612 - Siret 422 859 009 00017 – JO du 01/09/1981